

Lettre aux randonneurs, skieurs, marcheurs Participants et animateurs

Chers tous,

Vous le savez parfaitement, une randonnée même la plus anodine n'est jamais sans risque.

Rappelons les quelques règles essentielles :

- Seuls les adhérents à jour de leur cotisation sont couverts par notre assurance.
- Le certificat médical (ou décharge) à jour est obligatoire.
- Utilisez un équipement conforme à la pratique de l'activité.
- L'animateur de la randonnée a toutes autorités sur la conduite de l'activité.

**Ne prenez pas de risque !
Respectez toutes les consignes de sécurité.**

Cinq documents sont à votre disposition sur ce site internet ou à la permanence pour vous aider.

- Fiche d'informations personnelles et confidentielles
- Charte du Randonneur (Extrait du règlement intérieur & Information Assurance)
- Consignes de sécurité pour les Nouveaux Arrivants
- Certificat Médical et la pratique de la randonnée
- Lettre de décharge – Absence de certificat médical
- Lettre de décharge – Invité accompagnant
- Lettre de décharge – Enfants accompagnants
- Lien URL pour les zones et jours de chasse

Très bonnes randonnées à tous, dans la sécurité.

Bien cordialement
Le Bureau AVf Annecy